

Québec français



Interview avec Claude Poirier *Dictionnaire du français Plus*

Aurélien Boivin et André Gaulin

Numéro 72, décembre 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/58612ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Boivin, A. & Gaulin, A. (1988). Interview avec Claude Poirier : *Dictionnaire du français Plus*. *Québec français*, (72), 90–92.

avec Claude Poirier

Dictionnaire du français Plus

Québec français a trouvé important de faire écho à la parution du *Dictionnaire du français Plus*, paru récemment au Centre éducatif et culturel. Enfin un dictionnaire qui, malgré ses carences, considère les Québécois comme intégrés à leur code linguistique natal, un dictionnaire qui propose une conception dynamique de la langue française d'ici et qui brise avec le sentiment d'exil linguistique. Si nous appartenons à la langue française, la langue française aussi nous appartient. Le *Dictionnaire du français Plus*, avec ses 4 000 entrées québécoises, est de nature à rapatrier nos mots dans tous leurs registres et à raffermir notre sentiment d'appartenance à l'Amérique française. Le *Dictionnaire du français Plus*, en tentant de nous décoloniser linguistiquement, peut nous rendre davantage responsables d'une langue que nous partageons avec plus de 100 millions de locuteurs et locutrices à travers le monde. *Québec français* a rencontré l'artisan de ce nouveau dictionnaire, Claude Poirier, directeur du Trésor de la langue française au Québec, à l'Université Laval, et collaborateur de la revue.

Propos recueillis par
Aurélien Boivin et
André Gaulin

Claude Poirier, vous et votre équipe venez de faire paraître au Centre Éducatif et Culturel le *Dictionnaire du français Plus*. En quoi ce dictionnaire est-il différent des autres dictionnaires de langue connus, comme le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* ?

Je dirais d'abord, pour préciser votre préambule, que l'initiative de cet ouvrage revient au Centre Éducatif et Culturel de Montréal, notamment à son vice-président, M. Shiaty, qui est le responsable du dossier des dictionnaires au CEC. Ce qui est nouveau dans cet ouvrage, c'est le fait que, pour la première fois, l'ensemble du texte d'un dictionnaire usuel de la langue française a été pensé en fonction d'un public québécois. Il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage entièrement conçu au Québec : la base du DFP est le *Dictionnaire du français* paru chez Hachette en 1987, qui a été adapté au contexte québécois et canadien. Cela signifie que nous avons ajouté de nombreux emplois québécois, environ 4 000, et que nous avons revu les explications, les exemples

et les définitions de nombreux mots. Par exemple, le mot BINGO était défini par « sorte de loto », ce qui était compréhensible pour un Français puisque le mot LOTO renvoie pour lui à un jeu de hasard ressemblant à notre bingo. Mais pour un Québécois, le mot LOTO évoque un jeu différent, celui de Loto-Québec, que les Français nomment LOTERIE.

Donc, c'est la première fois qu'une tentative comme celle-là est faite ici, au Québec ?

Faite ici au Québec, oui. Ce n'est pas la première fois qu'un dictionnaire présente des mots québécois. Il y a de nos mots dans le *Petit Robert*, environ 400, et dans le *Petit Larousse*, peut-être 80. Mais c'est la première fois que le traitement lexicographique est fait par des Québécois et, surtout, que les mots québécois sont examinés de façon approfondie. Souvent, nos mots sont traités rapidement dans les dictionnaires faits en France, sans l'éclairage d'une bonne documentation. Prenez le mot PITONNER que j'ai trouvé dans un dictionnaire français publié récemment : on l'a défini par « faire du zapping ». Or, *pitonner* a bien d'autres sens — il suffit de voir

notre article dans le DFP — et, surtout, « faire du zapping » n'est certainement pas une définition conçue à l'intention des Québécois.

Pourquoi avez-vous pris Hachette comme dictionnaire de base ? Il fallait faire un choix ?

Le Centre Éducatif et Culturel est une filiale de Québecor et de Hachette, ce qui facilitait la négociation des droits. Par ailleurs, le dictionnaire de Hachette offrait un avantage intéressant, à savoir une formule qui est à mi-chemin entre la linguistique et l'encyclopédique. Cela nous permettait de compléter la définition de certains mots par un développement de type encyclopédique, ce qu'on ne trouve ni dans le *Petit Larousse* ni dans le *Petit Robert*. Cette formule-là m'a paru extraordinaire parce qu'elle permettait de situer certains mots québécois importants dans un contexte plus large (je pense à COUREUR DE BOIS, HABITANT, PAROISSE, SEIGNEURIE), d'enrichir les explications habituelles de considérations sur notre identité culturelle. On n'a qu'à voir les articles BOMBE, BLEUET, ÉPINETTE, GUIGNOLÉE pour comprendre.



Il y aurait combien de ces développements à caractère culturel ?

Il y en a environ 200 sur les réalités canadiennes et québécoises. Dans ce nombre sont inclus des développements sur l'éducation, sur notre système judiciaire. Sous le mot VERNE, qui est un mot acadien qui correspond à AULNE, nous avons expliqué brièvement les causes des différences linguistiques entre l'Acadie et le Québec.

Quels ont été vos critères de choix pour les québécismes et les canadianismes ?

Les québécismes ont été choisis en fonction du public visé par un dictionnaire usuel : le public scolaire, ceux qui écrivent, ceux qui lisent les œuvres littéraires et les journaux, bref ceux qui ont besoin de trouver une information précise sur la langue qu'on entend et qu'on lit couramment au Québec. Un dictionnaire de langue a nécessairement une vocation didactique ; ce n'est pas un ouvrage dans lequel on consigne, de façon uniforme, toutes les variétés de langue. La langue régionale et la langue vulgaire, par exemple, sont traitées de façon moins approfondie que la langue du discours public. Compte tenu de la révolution que représentait la publication d'un dictionnaire adapté à la situation québécoise, nous avons jugé bon de mettre l'accent sur les vocabulaires qui posaient le moins de problème : ceux de la faune et de la flore, de nos institutions et de notre histoire, de la vie publique, de l'alimentation, des transports, du travail... Nous avons donné en outre un bon échantillon de mots de la

langue familière. Nous avons par contre laissé de côté pour l'instant le parler populaire, défini comme étant celui des milieux peu scolarisés, les anglicismes du type *bumper*, *scarf*, *socket*, qui n'ont pas développé de valeurs autres que celles qu'ils tiennent de l'anglais. Il est important enfin de mentionner que nous n'avons enregistré que des mots qui se disent (ou se sont dits) *réellement*, et non les propositions des puristes qui n'ont reçu aucun accueil dans l'usage. Pour les mots de la langue familière, un des critères était qu'ils soient attestés dans la littérature.

Nous avons remarqué effectivement que vous donniez la parole, dans vos exemples, aux auteurs de la littérature québécoise. C'est la première fois, à notre point de vue, qu'on attestait ainsi l'usage en s'appuyant sur un bon nombre d'œuvres de nos écrivains.

C'est exact, bien que d'autres dictionnaires — je pense notamment au *Petit Robert* — citent à l'occasion des auteurs québécois.

Vous venez de nous parler de critères de choix. Il y a quand même un certain nombre de mots que nous aurions aimé voir dans ce dictionnaire.

Pensons, entre autres, au mot CHANTIER, d'autant plus que ce mot-là apparaît dans la partie encyclopédique de COUREUR DE BOIS. Aussi le mot BROUE (péter de la broue).

Vous donnez SÉRAPHIN, mais vous ne donnez pas CASSÉ au sens de « qui n'a plus d'argent ». FRAISE (avoir toute une fraise) n'est pas là non plus. Comment expliquer ces absences ?

À première vue, les mots que vous signalez auraient pu et même auraient dû figurer dans le dictionnaire. CHANTIER aurait évidemment dû y être. Dans une première édition, on ne peut pas tout faire. La maison d'édition ne peut pas supporter un travail comme cela pendant des années et des années. Elle souhaite récupérer sa mise et réinvestir si le produit est bien reçu. Nous avons par ailleurs cherché à bien expliquer les mots que nous avons retenus dans cette première édition pour ne pas gêner le travail par trop de précipitation. Rédiger un mot, ça prend un certain temps. Créer un article comme ENFARGER ou comme TOULADI, qui posent des problèmes très différents, ou encore restructurer les em-

ploi d'ADONNER ou de BANC en incorporant les emplois québécois et en choisissant des exemples parmi les centaines dont nous disposons, c'est très long. Par ailleurs, il ne faut pas s'attendre à retrouver tous les mots dans un dictionnaire qui s'adresse au monde de l'enseignement, à ceux qui écrivent. Était-il urgent d'aller mettre *scraper*, *breaker* ? Si nous avions inclus ce vocabulaire-là, je suis convaincu que les gens n'auraient pas compris ce que nous voulions faire. Le québécois est une variété de français qui a ses qualités, qui a son mérite, et je pense qu'il fallait faire saisir cet aspect-là. Il y a 4 000 canadianismes ou québécismes dans le DFP et je mets au défi la plupart des lecteurs d'en trouver plus que deux ou trois cents. Parce qu'on ne les voit plus, ce sont des emplois courants qui sont, pour la plupart, issus naturellement du fonds français.

Parce que vous avez refusé de les identifier comme tels !

Oui, pour plusieurs raisons en fait. La première, c'est que si nous identifions les québécismes, nous contribuons à propager la perception traditionnelle, à savoir que les québécismes sont des mots qui ne sont pas tout à fait français, qu'il faut mettre entre guillemets ou à part. Nous avons pensé que ces mots-là, qui sont attestés dans notre littérature, qui sont utilisés régulièrement dans notre vie de tous les jours, devaient être traités sur le même pied que tous les autres mots du français. Si vous leur mettez une étiquette, c'est comme si vous disiez : « attention ! ce n'est pas tout à fait français ! » Ce que nous avons fait, à l'inverse, c'est que nous avons insisté sur les marques d'usage (familier, vieilli, vulgaire...). Est-ce qu'il est plus important de savoir que PLACOTER est aujourd'hui un québécisme — le mot vient tout de même de France ! — ou d'être informé que c'est un mot familier, qui ne convient pas nécessairement à toutes les situations ? À mon avis, c'est de ce type de marque dont nous avons besoin pour tirer parti, de la meilleure façon possible, des ressources de notre français. D'autre part, la notion de québécisme est beaucoup plus complexe qu'on ne se l'imagine. Comment pourrait-on marquer tous les québécismes ? Qu'est-ce que c'est, en fait, un québécisme ? Il est peut-être facile de dire : ACHALER, c'est un québécisme. Mais, PLAQUE DE GLACE, est-ce que c'en est un ? Cette locution ne figure pas dans les dictionnaires faits en France : est-ce que ça veut dire que les Français ne pourraient jamais dire cela ?

Mais en les consacrant, ces mots-là, est-ce que vous ne risquez pas de déplaire à des gens qui sont contre l'utilisation de certains québéçismes ? Nous pensons à l'Office de la langue française qui tente de nous éloigner souvent de la pratique de ces québéçismes.

Vous allez convenir avec moi que, pour un mot comme GLACE, ou encore pour le mot PÂTISSERIE, dans la définition duquel on a précisé qu'il pouvait s'appliquer à une pâte salée (alors qu'en France il ne se dit que d'une pâte sucrée), vous allez convenir avec moi que ces mots-là ne posent pas vraiment de problèmes. Les mots de la faune et de la flore, ceux de l'administration publique..., en fait la majorité des québéçismes que nous avons retenus ne font pas problème. Mais il y en a certains qui peuvent étonner, compte tenu de la perception qu'on peut avoir du dictionnaire au Québec. L'Office de la langue française s'est occupé de la francisation des terminologies et a, à l'occasion, condamné des mots qui relèvent, à mon point de vue, de la langue commune. Un mot peut ne pas convenir pour l'expression précise d'une réalité dans le monde du travail, de l'affichage..., et être utile et même indispensable dans la langue courante. Le lexicographe a pour mission de décrire la langue à la lumière de sa documentation, non de la rectifier ou de l'orienter d'après sa conception à lui ou d'après celle d'un organisme public. Nous avons malgré tout signalé comme telles les recommandations de l'OLF quand elles avaient reçu un certain accueil dans le public et qu'il était possible de le vérifier (par ex. HAMBOURGEOIS, BALADEUR). Il faut dire enfin que la documentation de l'OLF, qui est sans doute excellente pour les terminologies, est lacunaire en ce qui a trait à la langue commune, ce qui est à l'origine de jugements hâtifs sur certains mots usuels. Par exemple, la locution *paire de pantalons* a été condamnée dans un lexique de l'OLF parce qu'il s'agirait d'un calque de l'anglais ; or cette locution est connue en France et en Suisse et est à mettre en rapport avec *paire de culottes* et *paire de caleçons* qui sont bien attestés au Québec depuis le XVII^e siècle. Nous avons cru de meilleure méthode de relever la locution en indiquant qu'il s'agissait d'un emploi critiqué et en précisant qu'elle remontait au Régime français. Le lecteur a ainsi toute l'information nécessaire et peut faire le choix qui lui paraît convenir, selon les circonstances. *Paire de pantalons* ne convient sans doute pas dans le discours soigné, mais cet emploi ancien en français demeure disponible pour d'autres types de discours.

Revenons à la non-identification des québéçismes. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des inconvénients de ne pas les identifier ? Ce n'est pas une question de colonialisme linguistique, mais ces mots-là, est-ce que ce n'est pas bon de savoir qu'ils sont à usage limité ?

Pourquoi les Français n'ont-ils jamais fait la même chose pour les francismes qui figurent dans leurs dictionnaires ? MAR-CHAND DE COULEURS, qui ne me dit rien à moi, pourquoi n'a-t-on jamais indiqué que c'était un mot limité à Paris ? Je ne le leur reproche pas, en fait. Je me dis que ceux qui devraient identifier ces mots spécifiques, ce sont ceux à qui ça fait problème. Vous avez sans doute remarqué d'ailleurs que, dans le DFP, nous avons marqué les emplois français qui sont typiques de la France. Un cartable, pour nous, c'est un cahier à anneaux alors que, pour un Français, le mot signifie « sac d'école » ; dans le DFP, ce dernier sens est précédé de la mention « France ». J'ajouterais qu'un dictionnaire, c'est un produit comme un autre. Si vous avez besoin du nôtre, vous utilisez le nôtre ; mais si vous cherchez des renseignements d'un autre type que ceux que nous donnons, vous allez en consulter un autre. Nous n'avons pas du tout l'intention de chasser du Québec les dictionnaires faits en France. Nous offrons un produit différent des autres, un produit qui, à notre avis, répond mieux à l'ensemble des besoins, c'est tout.

Vous avez cité des auteurs québécois et des auteurs acadiens dans le dictionnaire. Quelle a été votre attitude en ce qui concerne les auteurs qui avaient écrit en joual ?

Ces auteurs font partie de notre communauté d'écrivains comme Aubert de Gaspé, comme Chauveau, comme Lemelin, comme Charron. Il y a quand même des œuvres qui n'ont pu être citées en raison de leur orthographe difficile, leurs auteurs ayant pris un malin plaisir à malmener un peu la forme écrite habituelle ; comparez le *Jos Connaissant* de 1970 et celui de 1977, de Beaulieu, et vous allez comprendre pourquoi je préférerais citer la deuxième version. Le caractère pédagogique d'un dictionnaire de langue nous invitait à mettre de côté certaines œuvres. Mais à côté de ces quelques textes difficiles à citer, il en restait un bon nombre de l'époque joualisante dans lesquels on pouvait puiser au besoin. On n'a qu'à voir le bel exemple d'André Major (*la Chair de poule*) sous le mot ROBINEUX.

Est-ce que le fait de publier un dictionnaire québécois du français ne peut pas favoriser un éloignement du français de France ?

Si l'on conçoit la norme du français comme étant unique et parisienne, c'est certain qu'un dictionnaire comme celui-là dérange un peu. Nous avons considéré, pour notre part, qu'une communauté de 5 ou 6 millions d'habitants, qui vit dans un environnement physique, politique et culturel particulier, qui peut élire son gouvernement, se donner des programmes sociaux et dont la vie est racontée et chantée par des écrivains et des artistes, avait une existence légitime et le droit d'exprimer son identité par la langue. De toute façon, c'est la réalité. On peut se boucher les yeux, mais plus on se bouche les yeux, moins on règle le problème. Nous avons pensé qu'il était préférable de jeter des ponts, de créer une possibilité de dialogue avec les autres francophones. Je crois que ce dictionnaire, loin de nous éloigner du français de France, va nous en rapprocher en facilitant les échanges. Il permettra notamment aux étrangers de mieux comprendre nos productions culturelles et rendra service à nos écrivains qui se sentent souvent obligés d'ajouter un petit lexique à leurs œuvres pour être sûrs de se faire bien comprendre à l'extérieur du Canada. La parution du DFP a suscité chez un bon nombre de personnes un sentiment de fierté, et c'est là un signe encourageant pour l'avenir du français chez nous.

Quelle sera l'utilisation qu'on pourra faire de ce dictionnaire dans la classe de français, puisque nous nous adressons à des professeurs de français ?

Je pense que les professeurs de français ont à faire l'apprentissage des marques d'usage. On a tendance à considérer que les mots sont « bons » ou « mauvais » en soi, alors qu'il faudrait apprendre à les mettre en rapport avec les situations. Dans le *Dictionnaire du français Plus*, nous avons cherché à donner le plus d'information possible sur ce plan, et cet aspect sera beaucoup développé dans l'avenir, grâce notamment aux remarques qu'on nous a faites depuis le mois d'août. L'Association québécoise des professeurs de français a proposé, à la fin des années 1970, que la norme du français dans les écoles soit le français standard d'ici, mais on n'avait jusqu'à présent aucun ouvrage guidant l'utilisateur dans la définition de ce français standard. Le DFP, dans sa version actuelle, est une première réponse à cette demande.